

No 06/19bis
Rapport de la commission des finances sur
le budget de fonctionnement de la Commune
de Vallorbe pour l'année 2020

Vallorbe, le 25 novembre 2019

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, (COFIN), composée de Mesdames Anne Rocca, Sandrine Robadey, Véronique Teuscher, Lorianne Foretay, rapporteur, et de Messieurs Jacques-André Chezeaux, Président, Johann Mange et Olivier Ponnaz s'est réunie le 11 novembre 2019 pour examiner le préavis susmentionné. Tous les membres étaient présents pour cette séance.

La COFIN tient à remercier Monsieur le syndic Stéphane Costantini et Monsieur le boursier Vincent Daucourt pour leur présence et toutes les explications précises et complètes données lors de cette séance.

La COFIN a étudié le budget et note une fois encore la qualité du document présenté par la Municipalité, tous les écarts significatifs au budget étant commentés.

Le budget, fait état d'une marge d'autofinancement de CHF 1'005'315.00, prévisions très similaire à l'année dernière. Le résultat budgétisé s'établit comme suit :

Charges	CHF 19'002'685.00
Revenus	CHF 19'141'125.00
Excédent de revenus	CHF 138'440.00

Le budget a été établi avec beaucoup de précaution tant aux niveaux des charges que des revenus. Les calculs sont basés sur une population de 3950 habitants, 50 de moins que l'an dernier.

La COFIN relève que les charges (+2.79%) augmentent plus vite que les revenus (+1.87%). Cette situation est normale au vu de la prudence apportée à l'établissement du budget. Cette prudence est motivée entre autre par l'entrée en vigueur de la RIE III. La COFIN est confiante quant à un résultat des comptes 2020 supérieur aux attentes. La COFIN prend acte que le budget ne tient pas comptes des répercussions qui devraient intervenir par l'introduction de la nouvelle tarification prévue dans le règlement sur la distribution d'eau.

Les points suivants ont été abordés par le COFIN :

30 Autorités et personnel

L'augmentation de la masse salariale :

Budget 2019	Budget 2020
CHF 4'764'750.00	CHFF 4'911'500.00

est justifiée, entre autre par la création d'une nouvelle fonction, poste de responsable de la STEP (responsable sans statut de chef de service). L'effectif du personnel de la commune est maintenant au complet et il n'est pas prévu de création de nouveau poste.

D'autre part, comme précisé l'an dernier la Municipalité nous a fait part de sa volonté claire de traiter correctement nos employés d'où le choix de la prise en charge de l'augmentation des cotisations de la CIP s'élevant à 1/2% pour 2020 et la dernière tranche de 1/2% sera versée en 2022. Il n'y a pas d'autre augmentation prévue pour les prochaines années.

Les charges sociales sont en augmentation suite à l'impact lié à la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance maladie, avec conservation de la couverture complémentaire.

Nous notons avec plaisir l'ouverture de 3 places pour les apprentis, forêt, voirie, greffe.

Une comparaison de la masse salariale avec d'autres communes est difficile, du fait, de l'outsourcing et des associations de commune. En se basant sur un tronc commun, Bourse – voirie - Administration, Vallorbe est dans la norme.

180 Transports

Participation au déficit du bassin de transport

Poste toujours en augmentation, mais au moins Vallorbe est gagnant et le sera d'autant plus avec le projet de la gare du Day et les connexions qui y sont liées.

32 Forêts et pâturages

Ce poste tient compte de la mise en service de l'installation du chauffage à distance du complexe scolaire. Quand bien même, si les répercussions financières sont difficiles à chiffrer, la COFIN est en parfait accord avec la stratégie suivie. Cette dernière permet de contribuer à diminuer la consommation d'énergie fossile et permet d'utiliser nos ressources forestières.

A relever que notre possibilité de coupe de 10500 sylves annuelles, nous permettent de suivre la stratégie du chauffage à bois.

357 Stand de tir

La commune a l'obligation de donner aux citoyens la possibilité d'effectuer leurs tirs obligatoires. L'augmentation prévue a pour but l'installation de six récupérateurs de balles. A noter que la butte, où les cibles sont montées, devra être assainie d'ici quelques années. A noter que la renaturation du stand sera financée par le canton.

430 Routes

430.3142 Entretien des chaussées

Seul CHF 210'000.00 sont portés pour l'entretien des routes, mais il ne faut pas oublier les CHF 3'780'000.00 qui sont investis dans la rue de Pontarlier par le préavis 9141.0119.

470 Pisciculture

Nouveau poste au budget. Les CHF 20'000.00 prévus ont pour objectif l'agrandissement des locaux situés à la source afin d'optimiser la production d'alevins destinés au repeuplement des rivières vaudoises. Les locaux sont mis à disposition par notre commune et le financement des frais est assuré par le Canton. Les locaux actuellement occupés dans le sous sol du bâtiment communal seront récupérés par la commune et affecté au regroupement du service des bâtiments, objectif 2021.

Leasing

Cette manière de faire, après quelques années d'expérience, est clairement avantageuse tant du côté des frais d'entretien que de la péréquation financière.

Service des eaux

La COFIN souhaite que le règlement, en cours de révision, puisse entrer en vigueur rapidement, entendu que d'importants investissements nécessaires en dépendent.

840 Chauffage à distance

Nouveau compte crée en 2020

Planification d'investissement,

La planification a été examinée en fonction des nouveaux préavis et imprévus. Cette dernière se base toujours sur une marge brute annuelle de CHF 3.5 mios.

Pour rappel le plafond d'endettement pour la législature est de CHF 43 mios, il est et sera respecté selon la présentation de la planification.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter le texte suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

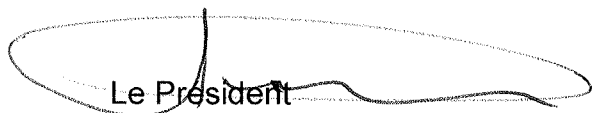
- vu le préavis municipal no 06/19
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

1. Le budget de fonctionnement de la Commune de Vallorbe pour l'année 2020 est adopté tel que présenté.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :



Le Président

Jacques-André Chezeaux



Le Rapporteur

Lorianne Foretay